

L'ordre public renvoie à deux notions différentes : à la fois les normes impératives dont il n'est pas possible de s'émanciper par conventions et à l'état social dans lequel la sûreté, la sécurité, la tranquillité publique, la moralité publique, la salubrité publique, la dignité des personnes sont assurées. Si le sujet a déjà fait l'objet de substantielles études, les évolutions sociétales, l'appréhension de nouvelles menaces, la redécouverte des pandémies, les défis du numérique, l'état d'urgence, la gestion des catastrophes naturelles, les développements de la médecine fœtale, entre autres, le renouvellent en permanence, que l'on songe à l'ordre public de direction ou l'ordre public de protection. Les mesures de surveillance incluses dans les lois des 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> siècle, visant à renforcer la sécurité publique, la lutte contre l'immigration irrégulière et l'efficacité des forces de l'ordre, amènent à se poser la question d'un « nouvel ordre public ». Par ailleurs, il est d'usage de présenter séparément l'ordre public et les bonnes mœurs, le premier étant étranger à la sphère morale, les secondes ayant une finalité essentiellement de nature sexuelle.

L'évolution des mœurs amenant à revoir cette finalité au profit, plus généralement, de tout comportement susceptible de nuire à la liberté et la moralité des individus, la frontière entre les deux notions peut aujourd'hui être questionnée, d'autant plus que leurs contours sont flous et évolutifs. Renvoyant toutes deux au maintien de l'ordre social et à la préservation d'une certaine conception de l'intérêt général, elles ne peuvent totalement s'émanciper d'une appréciation subjective de comportements acceptables ou non et in fine des valeurs qui innervent une société. Les contributions proposées ici permettent de revenir sur les évolutions en France et, plus généralement, dans les aires juridiques rattachées à l'ancien duché de Bourgogne. Seront envisagées les notions qui questionnent les limites de la volonté individuelle, pour assurer l'ordre social, leurs origines, mais également leur appréhension par le législateur, le juge, la doctrine, la concurrence entre ces notions, leur lien avec le régime politique, leur mise en œuvre en droit des obligations, en droit administratif, en droit de la famille, en droit pénal également, dans la définition et la poursuite de certaines infractions.

COLLOQUE



# L'ordre public

les 3 et 4 novembre

Forum des Savoirs de la MSH Dijon

# public

# LUNDI 3 NOVEMBRE

---

- 8h00-9h00** **Accueil**
- 9h-9h10** Ouverture du colloque par **Elsa FOREY**, Directrice du CREDESPO
- 9h10-9h35** **Denis TAPPY**, Chasseneuz et les rats d'Autun.
- 9h35-10h00** **Thibault BARBIEUX**, L'ordre public dans la pensée politique du Parlement de Dijon (XVIII<sup>e</sup> siècle).
- 10h00-10h20** **Discussion et pause**
- 10h20-10h45** **Bruno CHATON**, Police et justice de police de la voirie à Besançon au XVIII<sup>e</sup> siècle.
- 10h45-11h10** **Anne JOLLET**, Prairial an III (20 mai 1795) : en République, réprimer le peuple est-ce défendre l'ordre public ?
- 11h10-11h35** **Ambre JARASSIER**, Les sénatus-consultes napoléoniens, soutiens ou obstacles à l'ordre public.
- 11h35-11h50** **Discussion et pause**
- 12h00-14h00** **Repas**
- 14h00-14h25** **Elena BAR**, Maintenir l'ordre par le pain : prévention et répression des désordres ruraux en temps de crise frumentaire. L'exemple des campagnes nivernaises (1845-1857).
- 14h25-14h50** **Jérôme HENNING**, La surveillance administrative des Bons Cousins Charbonniers dans les forêts saônoises et jurassiennes dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.
- 14h50-15h15** **Pierre BODINEAU**, Le respect du 7<sup>e</sup> jour (jurisprudence).
- 15h15-15h35** Discussion et pause
- 15h35-16h00** **Karen FIORENTINO**, Les attentats aux mœurs devant les juridictions de la Côte d'Or (XIX<sup>e</sup> siècle).

**16h00-16h25** **Georges VAYROU**, Deux destins bourguignons du référé liberté : la fin et les moyens.

**16h25-16h50** **Anne PEROZ**, Les interventions centralisées en matière de protection des forêts de montagne contre les catastrophes naturelles, particulièrement depuis la Constitution fédérale suisse de 1874.

**16h50-17h15** **Discussion et pause**

**17h15** **Assemblée générale de la SHDB**

# MARDI 4 NOVEMBRE

---

**9h-9h30** **Accueil**

**9h30-9h55** **Anne-Sophie CONDETTE-MARCANT**, Religion et ordre public en Bourgogne à la Belle époque. Le salubre arrêt Abbé Olivier.

**9h55-10h20** **Mathilde GRANDJEAN**, L'évolution de la protection de la moralité publique comme composante à l'ordre public : disparition, permanence, résurgence.

**10h20-10h40** **Discussion et pause**

**10h40-11h05** **Éric GILARDEAU**, L'emprise de l'ordre public sur le contenu du contrat à l'aune de la bonne foi. Une étude comparative des réformes du BGB (2001) et du Code civil (2016).

**11h05-11h30** **Michel VERPEAUX**, Les habits neufs (ou rapiécés) de l'ordre public.

**11h30-12h00** **Discussion et clôture du colloque**